

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales, de la  
santé et des droits des femmes

## ARRÊTÉ

### portant modification de la composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire au titre de l'année 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire et notamment ses articles 4 (1<sup>er</sup> alinéa), 5 et 6 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixant l'organisation et le programme des concours pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 13 février 2015 portant composition du jury pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

La composition du jury des concours pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire au titre de l'année 2015 est modifiée comme suit :

Mme Corinne FELIERS, ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé d'Ile-de-France - délégation territoriale des Yvelines est nommée membre du jury en remplacement de M. Didier LOUIS.

### Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **20 MARS 2015**

La sous-directrice du pilotage des ressources,  
du dialogue social et du droit des personnels

  
Marie-Françoise LEMAÎTRE